



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Commerce illicite d'animaux sauvages :

Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification du gouvernement marocain et IFAW signent un accord pour protéger la faune sauvage.

(Rabat, Maroc – 24 août 2017) Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) et le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) du gouvernement marocain signent un partenariat visant à renforcer la protection de la faune sauvage et de ses habitats afin de faire reculer la menace que représente le commerce illicite de la faune sauvage pour la biodiversité.

Le Maroc est un pays riche en animaux sauvages et abrite de nombreuses espèces rares telles que le singe magot (*Macaca sylvanus*), une espèce, par ailleurs, menacée. Le pays a décidé d'intensifier ses efforts pour protéger son habitat naturel et sa diversité sauvage, et ce, dans un contexte où la criminalité liée à la faune sauvage a souvent un impact dévastateur sur les ressources naturelles, le patrimoine culturel et la sécurité de nombreux pays et régions du monde.

L'accord qui vient d'être signé entre IFAW et le HCEFLCD représente une opportunité qui permet la mise en œuvre de nouvelles initiatives visant à renforcer la lutte anti-braconnage, à démanteler les itinéraires utilisés par les trafiquants d'animaux sauvages et à faciliter le sauvetage et la réhabilitation des animaux sauvages confisqués. Ces initiatives s'inscrivent sous l'égide du projet *Born to be Wild*, en discussion entre les deux parties.

En présence du Haut Commissaire aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, le Dr. Abdeladim Lhafi, le Directeur général d'IFAW, Azzedine Downes, accueille chaleureusement cette importante collaboration : « Nous reconnaissons depuis longtemps les problèmes relatifs au commerce de la faune sauvage. Aussi, nous opérons de façon à considérer et à soutenir la coopération interinstitutionnelle comme un moyen de les résoudre. Nous sommes ravis de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement marocain afin de mettre en œuvre des activités innovantes qui faciliteront la coexistence harmonieuse entre les communautés locales et les animaux sauvages ».

Dr. Abdeladim Lhafi souligne l'importance de cet accord : « Cet accord vise à soutenir la Stratégie nationale du Maroc pour la protection de la nature et tout particulièrement des espèces de faune et de flore en voie de disparition. Cette stratégie a débuté dans les années 1990, notamment au travers de : la création de plusieurs réserves naturelles, la réhabilitation des espèces en voie de disparition et par le renforcement de la législation nationale ».

Pour le Directeur régional d'IFAW-MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord), le Dr. Elsayed, : « Nous avons l'intention de coordonner étroitement nos efforts avec le Haut Commissariat dans le but de déstabiliser et de démanteler les itinéraires des trafiquants d'animaux sauvages. Parmi nos priorités figurent l'amélioration de l'échange et du partage international d'informations relatives à la criminalité faunique et aux confiscations d'animaux sauvages effectuées en Europe. Nous souhaitons aussi participer au renforcement de la capacité opérationnelle des agents chargés de l'application des lois dans le domaine de la protection de la faune sauvage en organisant des formations sur le terrain».

L'éducation et la sensibilisation portant sur le bien-être et la conservation des animaux sont également au cœur de ce partenariat. Chaque individu issu d'une espèce menacée compte pour sa population, c'est ce que cet accord devrait permettre aux générations futures d'intégrer.

Contact presse :

Dima Abo Kous, dabokous@ifaw.org, +971 55 342 6996

Céline Sissler-Bienvenu, Directrice d'IFAW France et Afrique francophone ; Tél : 03 26 48 29 20 ; Mob : 06 17 56 10 74 ; email : csissler@ifaw.org;

Romina Sanfourche, Chargée de communication ; 03 26 48 64 79 ; Mob : 06 12 36 40 07 email rsanfourche@ifaw.org

À propos d'IFAW (le Fonds international pour la protection des animaux)

Fondé en 1969, IFAW sauve les animaux en détresse tout autour du globe. Grâce à des projets dans plus de 40 pays, IFAW vient en aide à tout animal le nécessitant, œuvre pour prévenir la cruauté envers les animaux et plaide pour la protection des animaux sauvages et de leurs habitats.

IFAW lutte tout particulièrement contre le trafic mondial d'animaux sauvages qui menace la biodiversité en menant vers une disparition définitive de nombreuses espèces déjà menacées et peut aussi faciliter l'expansion et la transmission de maladies infectieuses aux animaux domestiques comme aux êtres humains. IFAW déploie des actions conçues pour maximiser l'impact des actions policières dans ce domaine.

Pour plus d'informations, visitez notre site web : www.ifaw.org. Suivez-nous sur Facebook et Twitter.

À propos du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)

Le HCEFLCD a pour missions d'élaborer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de la conservation et du développement durable des ressources forestières, alfatières, sylvo-pastorales dans les terrains soumis au régime forestier, ainsi que le développement cynégétique, piscicole continentale et des parcs et réserves naturelles. Entre outre, le Haut Commissariat coordonne la mise en place des mécanismes institutionnels pour la préparation, l'exécution, le suivi et l'évaluation de la politique du gouvernement en matière de lutte contre la désertification et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de développement rural.

Pour plus d'informations sur l'accord, prière de consulter le site web: www.eauxetforets.gov.ma.